

Qu'est-ce que L'Apel ?



Avec ses 1 000 000 adhérents, l'Apel (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) est la plus importante association nationale de parents d'élèves. Nous sommes également la seule association de parents d'élèves reconnue dans le Statut de l'Enseignement catholique.

Quand la première Apel a-t-elle été créée ?

La première Apel a été créée à Marseille en 1930, par des parents d'élèves désireux d'être associés à la vie des établissements scolaires de leurs enfants. Chaque jour, ce sont des milliers de bénévoles qui collaborent activement aux projets éducatifs des établissements. Nous nous engageons pour l'avenir de 2 millions d'enfants dont les parents ont librement choisi un établissement scolaire et son projet éducatif. L'Apel Loire Sud existe depuis le 14 décembre 1938.



Quel est le rôle de l'Apel ?

L'Apel agit et s'implique dans la vie des établissements scolaires. Nous avons la responsabilité de représenter les parents, au sein des établissements, comme auprès des responsables de l'institution scolaire et des pouvoirs publics.

L'Apel accompagne également les parents dans leur tâche éducative au travers des différents services que nous proposons : le service d'information et de conseil aux familles, le magazine Famille & éducation, le site www.apel.fr, la plateforme téléphonique Apel Service.

Nous participons également au débat éducatif, que ce soit sous forme de conférences-débats organisées dans les établissements, de colloques dans les régions, de congrès nationaux, ou de prises de position publiques sur un projet de réforme. Enfin, nous continuons de défendre la liberté d'enseignement et du choix de l'école.



L'Apel en 4 chiffres clés

- **991 000** le nombre d'adhérents à la rentrée 2022
- **5000** Apel présentes dans les établissements
- **2 millions** d'enfants scolarisés dans l'Enseignement catholique associé à l'État
- **Des dizaines de milliers** de parents bénévoles engagés dans les Apel